



droit de reversion de retraite

Par **oceane1954**, le **15/06/2008 à 19:33**

j'ai ete marié 10ans, et nous avons divorcer ,mon ex mari c'est remarié je voudrais savoir si j'aurai droit a la reversion de retraite.rnmerci

Par **ly31**, le **15/06/2008 à 20:07**

Bonsoir,rnrnEn cas de décès de votre ex mari, vous pourrez prétendre à la pension de réversion de la CRAM ainsi que celle de la complémentaire, tout ceci si vous n'êtes pas remariée et au prorata de vos années de mariage, en l'occurrence 10 annéesrnrnSi toutefois vous êtes remariée, vous pourrez prétendre simplement à la pension de réversion, mais uniquement de la complémentairernrnJe vous souhaite bon couragernrnly31

Par **oceane1954**, le **15/06/2008 à 20:49**

merci pour c'est renseignement